



Commission scolaire des  
Rives-du-Saguenay

## AUX PARENTS DES ÉLÈVES DU PRIMAIRE DE LA COMMISSION SCOLAIRE DES RIVES-DU-SAGUENAY

### PROCÉDURE POUR LE PAIEMENT INTERNET DES EFFETS SCOLAIRES

#### **ÉTAPE 1 : Création du fournisseur sur le site de l'institution financière**

**Il est important d'avoir en main votre état de compte, car il contient les informations nécessaires pour créer le fournisseur.**

- 1- Accéder au site Internet de votre institution financière (exemple : Accès D, Banque Nationale en ligne, etc.);
- 2- Faire l'ajout d'une facture à payer (procédure habituelle de votre institution financière);
- 3- Sélectionner le fournisseur : Commission scolaire des Rives-du-Saguenay – Effets scolaires (ou toute autre abréviation de l'institution financière). Pour faciliter la recherche, vous pouvez inscrire « Rives-du-Saguenay ».
- 4- Inscrire le **numéro de référence** que vous retrouvez sur votre état de compte (**il contient au total 18 caractères alphanumériques qui commence par « ES »**).

**N.B. : Il est très important de bien saisir votre numéro de référence qui est inscrit sur votre état de compte car celui-ci détermine dans quel dossier élève le paiement sera fait.**

Veillez noter que le numéro est différent dépendamment du payeur (père ou mère), exemple :

SAINTE-CLAIRE  
136, rue des Saules  
Chicoutimi  
G7G 4C3

État de compte de l'année 2016-2017

2016-08-22

Élève : [REDACTED]  
Groupe-repère : 101  
Classe : A

**SOMMAIRE DU COMPTE**

Montant dû	-	Chèques postdatés	=	Solde du compte	Ententes	Montant à payer :	30,00 \$
30,00 \$	-	0,00 \$	=	30,00 \$			

Numéro de réf (Père) : **ES 101 1234567 051289**

Numéro de réf (Mère) : **ES 101 1234567 051290**

#### **ÉTAPE 2 : Paiement**

- 1- Effectuer le paiement selon la procédure habituelle de votre institution financière en prenant soin d'utiliser le fournisseur que vous avez créé à l'étape 1.

*Prévoir 1 à 4 jours avant que le paiement apparaisse sur votre état de compte.*